Envoyé en préfecture le 04/11/2025
Reçu en préfecture le 04/11/2025
Publié le
ID : 085-218503019-20251030-5_301025-DE

Département de la Vendée
Commune de VENDRENNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le trente octobre, le Conseil Municipal de la Commune de VENDRENNES (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme PHLIPART Roseline, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Etaient présents : Roseline PHLIPART, Pascal LALLEMAND, Thierry PINEAU, Florence de CHABOT de TRAMECOURT, Gérard GALLARD, Alain CHENOIR, Rémi SEILLER, Stéphane BARBARIT, Mélanie PETITEAU, Mélanie LOIZEAU, Yvon BOUDEAU, Sonia CHENOUARD, Marie-Jeanne GODET, Sandra GODET, Valérie CHENU, Patrice ROUSSELOT
Absents ou excusés : Delphine MERLET, Séverine RIPOCHE, Clément RECROSIO qui a donné pouvoir à Mélanie LOIZEAU
Date de convocation : 21 octobre 2025
M. Patrice ROUSSELOT a été désigné secrétaire de séance

N°5/30-10-25

DÉNOMINATION D'UNE IMPASSE A LA GUIERCHE – IMPASSE DES TANNEURS

Mme le Maire rappelle à l'assemblée la vente de la propriété de M. BORDRON dans le village de la Guierche.

Mme le Maire précise que celle-ci a fait l'objet de divisions parcellaires et que plusieurs habitations vont être construites.

Mme le Maire ajoute qu'afin de desservir certaines d'entre elles, une impasse doit être créer et qu'il convient donc de la dénommer.

Mme le Maire présente les propositions suivantes :

- Impasse du 11 octobre : Journée internationale de la fille instaurée par l'ONU. Elle met en avant l'égalité et l'avenir des jeunes générations, des valeurs universelles de progrès, d'ouverture
- Impasse du 18 octobre : Située en plein cœur de l'automne, cette date évoque la saison des couleurs, de la sérénité et de la transition. Ce choix symbolise l'attachement à la nature.
- Impasse des Anses : Le mot "anse" désigne une courbe, un repli d'eau calme et accueillant. La présence d'un petit ruisseau en bas du terrain renforce cette image d'un lieu naturel, paisible et convivial.
- Impasse des Tanneurs : Une tannerie existait autrefois dans le village

Après étude et délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés par un vote à mains levées, le CONSEIL MUNICIPAL décide de dénommer l'impasse : IMPASSE DES TANNEURS

Fait et délibéré en séance aux date et heure indiquées ci-dessus

Le 31 octobre 2025
Le Maire
Roseline PHLIPART

MAIRIE DE VENDRENNES 85 (Vendée)

Le Maire,
• certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
• informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, 6 rue Allée de l'Ile Gloriette – NANTES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.